

**AUGMENTER LE BUDGET DES GOUVERNEMENTS
AFRICAINS POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT
DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

NOUVEAU PACTE SUR L'ÉNERGIE EN AFRIQUE

NOTE CONCEPTUELLE

AUGMENTER LE BUDGET DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS POUR FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

« *NOUVEAU PACTE SUR
L'ÉNERGIE EN AFRIQUE* »

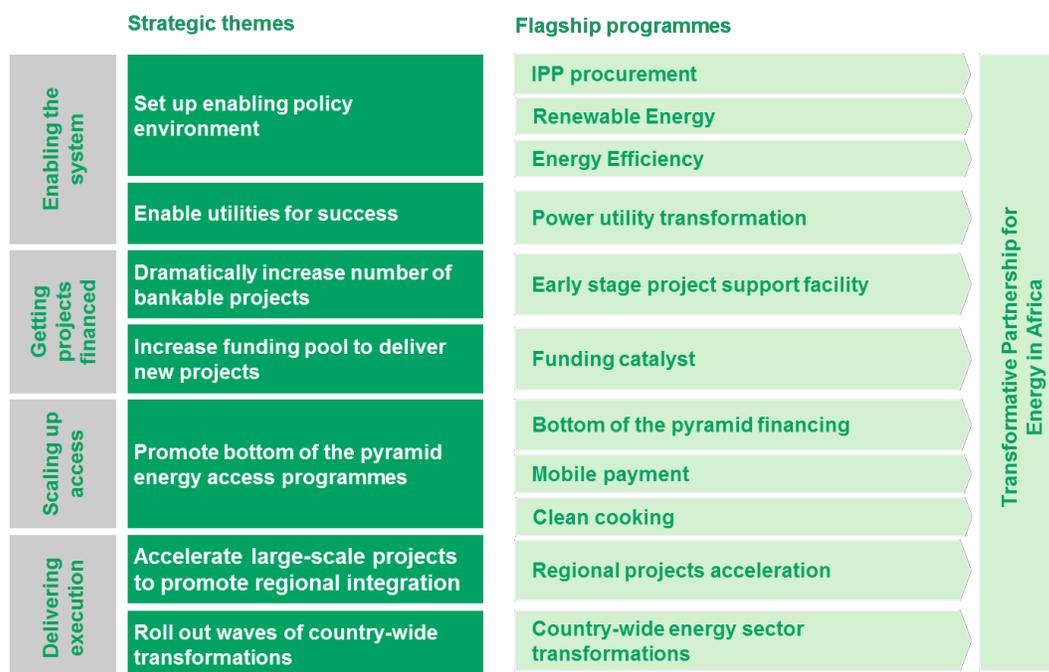
NOTE CONCEPTUE LLE

1. CADRE CONTEXTUEL

- 1.1. L'Afrique est riche en ressources énergétiques, mais sa capacité d'exploitation et d'utilisation reste faible. De nombreux pays africains sont confrontés à une crise énergétique. L'électricité est inaccessible, inabordable et peu fiable pour la plupart des gens, les piégeant dans la pauvreté.
- 1.2. La Banque africaine de développement (BAD) a dévoilé son nouveau Pacte pour l'énergie en Afrique qui a pour objectif d'assurer l'accès universel d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif important, la BAD vise à mobiliser toutes les parties prenantes, en particulier les gouvernements africains pour intensifier les efforts portant sur le secteur de l'énergie.
- 1.3. Le nouveau Pacte sur l'énergie en Afrique (NDEA) est la stratégie de la BAD fondée sur des principes directeurs interdépendants qui se renforcent mutuellement. Parmi eux, trois mettent vraiment l'accent sur les partenariats et l'accroissement du soutien aux gouvernements africains. Il s'agit : (i) d'établir un partenariat transformatif sur l'Énergie en Afrique ; (ii) mobiliser des capitaux nationaux et internationaux pour des financements innovants dans le secteur de l'énergie en Afrique ; et (iii) soutenir les gouvernements africains dans le renforcement de la politique énergétique, de la réglementation et de la gouvernance sectorielle.
- 1.4. La mise en œuvre du NDEA s'inscrira dans le cadre de la politique énergétique de la BAD, qui a un double objectif : i) soutenir les efforts déployés par les pays africains pour fournir à toutes leurs populations et à leurs secteurs productifs un accès à des services énergétiques modernes, fiables et abordables ; ii) aider les pays africains à développer leur secteur énergétique de manière durable sur les plans social, économique et environnemental.

1.5. Le NDEA encourage des approches novatrices basées sur un nouveau modèle de développement et d'affaires et de livraison de la BAD. Pour surmonter certains des principaux obstacles à la réalisation de ses objectifs, le NDEA entreprendrait des actions dans douze domaines phares prioritaires (voir le graphique ci-dessous) :

- 1) PPP et programme d'approvisionnement normalisé pour les producteurs d'électricité indépendants ;
- 2) Programme de développement des énergies renouvelables ;
- 3) Programme de promotion de l'efficacité énergétique ;
- 4) programme de transformation de service public d'électricité ;
- 5) Fonds de soutien au projet au stade préliminaire ;
- 6) Programme de catalyseur de financement ;
- 7) Promotion du programme d'accès au « bas de la pyramide » ;
- 8) Programme de paiement mobile ;
- 9) Accès à des solutions de cuisson propres et efficaces ;
- 10) Programme d'accélération des projets régionaux et sous régionaux ;
- 11) Transformation du secteur de l'énergie dans tout le pays ; et
- 12) Partenariat transformateur sur l'énergie en Afrique.



2. LES DÉFIS- Le rôle du gouvernement

- 2.1. Le NDEA estime que la réalisation intégrale de l'accès universel d'ici 2025 nécessitera de combler un déficit d'investissement d'environ 42 à 67 milliards de dollars par an pour le secteur de l'énergie, en plus des dépenses actuelles estimées à 22 milliards de dollars. Ces estimations proposent que les gouvernements africains soient encouragés à jouer un rôle plus actif en allouant beaucoup plus de fonds au secteur de l'énergie. Le NDEA estime que si l'Afrique utilise seulement 7,5 à 10 % du montant total des recettes fiscales de l'ordre de 600 milliards de dollars EU ou seulement 2-3 % pour cent du PIB annuel, l'écart d'investissement ci-dessus serait comblé.
- 2.2. Actuellement, les contributions des gouvernements africains aux investissements dans le secteur de l'énergie ne représentent que 0,3 % du PIB, soit environ 4 % des recettes fiscales (impôts et rente tirée de l'exploitation des ressources). Cette contribution pourrait augmenter, en diminuant les subventions au carburant et à l'électricité, qui représentent 7 pour cent du PIB (2013). Les gouvernements peuvent aussi s'assurer de l'augmentation des financements dans le secteur de l'énergie en créant un environnement favorable à l'augmentation des niveaux de participation du secteur privé. En outre, l'amélioration du rôle des gouvernements, au-delà de la budgétisation, aura un fort impact de renforcement de la performance du secteur de l'électricité. En tant que principaux bénéficiaires et initiateurs de projets, leur rôle dans les environnements politiques, réglementaires, institutionnels et fiscaux influence de manière

significative la participation de tous les autres acteurs du secteur, y compris les institutions de développement, les bailleurs de fonds, les entités énergétiques nationales et régionales, et un plus grand nombre d'acteurs du secteur privé. L'adoption d'un niveau approprié de dépenses énergétiques peut servir de catalyseur pour une plus grande participation du secteur privé. L'inaptitude du secteur à attirer des investissements et des compétences nécessaires peut être largement liée à la perception de risque élevé dans le secteur.

3. QUESTIONS À DISCUTER

- a) Que faut-il faire pour que les gouvernements africains augmentent les dépenses et les allocations de leur budget d'investissement au secteur de l'énergie du niveau actuel d'environ 4 pour cent des recettes fiscales à une fourchette comprise entre 7,5 % et 10 % (en fonction de différents facteurs dans les différents pays et la BAD est prête à aider les pays à trouver le bon niveau) ?
- b) La Banque africaine de développement est en train d'établir un rapport d'évaluation détaillé sur la façon dont cela peut être réalisé et le coût d'opportunité de ne pas y procéder. Mais les chiffres indicatifs fournissent suffisamment d'informations pour prendre une décision sur l'accord de principe en vue d'entreprendre cette action d'augmentation du budget en a) de 7,5 % à 10 %.
- c) La NDEA a estimé que si les subventions aux combustibles et à l'électricité étaient réduites de moitié, on pourrait répondre à l'écart d'investissement mentionné à la section 3 ci-dessus. Les subventions totales représentaient 22 fois l'investissement nécessaire en énergie, soit environ 7 % du PIB. Dans quelle mesure le gouvernement africain peut-il s'engager à réorienter une partie des subventions aux investissements dans le secteur de l'énergie ?

4. RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

4.1. *Recommandations*

- a) Il est recommandé que le CTS discute des questions de renforcement du rôle des gouvernements et décide d'un objectif budgétaire à adopter dans la déclaration finale du CTS des ministres en charge de l'énergie.
- b) Il est recommandé que la CUA et la BAD travaillent ensemble pour la mise en œuvre des décisions prises par le CTS et le mécanisme de suivi convenu.

4.2. *Perspectives*

La CUA et la BAD se réunissent après la réunion du CTS afin d'élaborer un plan de mise en œuvre des décisions prises par le CTS.